

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 octobre 2023

**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

**12-10-2023-04**

Date de convocation le 06/10/2023

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Présents : 9  
Procurations : 4  
Votants : 13

Le douze octobre deux mille vingt-trois à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

**Etaient présents** : Mmes, BAZIARD, DAUBAS, GRAUX, LOQUET et ainsi que MM. CLAVÉ, LETARGUA, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, et SALEFRANQUE

**Secrétaire de séance élu** : M SALEFRANQUE

**Avaient donné pouvoir** : Mme ETCHART pouvoir à M CLAVÉ  
M CAMGRAND pouvoir à M LACOSTE-PEDELABORDE  
M HILLOOU pouvoir à M LETARGUA  
M LAPETRE pouvoir à Mme BAZIARD

**Absentes** : Mmes CAZENAVE, GUITTONNEAU

**OBJET : ACQUISITION D'UNE PARCELLE EN VUE DE SECURISATION DU CROISEMENT RUE DU VIEUX MONT ET RUE DE LAS BIGNES**

Le croisement de la rue du vieux Mont et de las Bignes draine chaque jour la circulation des véhicules vers le groupe scolaire, des tracteurs, l'accès de certains véhicules légers à Ball et présente trois problématiques :

- ✓ La sortie sur la rue du vieux Mont en direction d'Arthez de Béarn est compliquée
- ✓ Une absence de sécurisation du cheminement piéton entre la rue de las Bignes et la rue du vieux Mont ce qui rend dangereux le cheminement piéton
- ✓ Un trafic multiple et complexe du fait de la disparité des véhicules : bus, tracteur, camion, véhicule léger, vélos.....

Dans un objectif de sécuriser le croisement de la rue du vieux Mont et de la rue de las Bignes, la commune a rencontré Monsieur Francis Domblides propriétaire de la parcelle pour élargir le croisement.

Le propriétaire accepte de céder sa parcelle BE 113 d'une superficie de 179 m2 en contrepartie de la pose d'un grillage rigide et de la pose de brises- vues.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré :

**AUTORISE** l'acquisition de la parcelle BE 113 contre la pose d'un grillage rigide avec des brises vues

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

**PRECISE** que ces crédits sont prévus au budget

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVE

Pascal SALEFRANQUE  
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 30/10/2023

Reçu en préfecture le 30/10/2023

Publié le

ID : 064-216403964-20231030-12\_10\_2023\_04-DE